

**Province de Québec
M.R.C. d'Arthabaska
Municipalité de Saint-Albert**

Ouverture de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Albert, tenue le 2 mai 2011 à 19h30, au bureau municipal, au 25 rue Des Loisirs.

Sont présents :
Colette Gagnon, conseillère
Mélanie Vogt, conseillère
Denis Giguère, conseiller
Michel Ducharme, conseiller
Justin Chabot, conseiller

Tous formant le quorum sous la présidence du maire, Monsieur Alain St-Pierre. Madame Suzanne Crête, directrice générale et secrétaire-trésorière, agit comme secrétaire de la réunion.
La séance ordinaire est ouverte à 19 h 30.

2011-61 Adoption de l'ordre du jour

Proposé par Mme Colette Gagnon, conseillère

Que l'ordre du jour du 2 mai 2011 soit adopté et que le varia demeure ouvert.

Adopté à l'unanimité des conseillers

2011-62 Adoption du procès-verbal de la réunion du 4 avril 2011

Proposé par Mme Mélanie Vogt, conseillère

Que le procès-verbal de la réunion du conseil du 4 avril 2011 soit adopté tel que rédigé.

Adopté à l'unanimité des conseillers

2011-63 Approbation des comptes pour la période du 4 avril au 2 mai 2011

Proposé par M. Denis Giguère, conseiller

Et, il est résolu à l'unanimité des conseillers, d'adopter les comptes à payer suivants, tels que présentés au journal des déboursés, dont une copie a été remise à chacun des membres du conseil lors de la séance par la directrice générale et secrétaire-trésorière :

Registre des chèques # 2643 à # 2705

Adopté à l'unanimité des conseillers

Certificat de disponibilité de crédit

Je, soussignée, certifie par les présentes, qu'il y a des crédits suffisants pour payer les comptes mentionnés ci-hauts.

Signé, ce 2 mai 2011

Suzanne Crête,
Directrice générale et secrétaire-trésorière

2011-64 Demande de dérogation majeure pour Patrick Lessard-1583 Route 122

Attendu que M. Patrick Lessard désire se construire un garage pour usage personnel, et ce sur la marge avant de sa maison;

Attendu que le règlement municipal de zonage 2007-08 à l'article 7.7 stipule que un garage ne peut être implanté devant un bâtiment principal et qu'en plus, la marge entre les 2 bâtiments de 3 mètre n'est pas respecté;

Attendu que l'adresse civique de la propriété est sur la Route 122 et que M. possède 2 entrées de cour;

Attendu que Peter MC Crae habitant en face de M. Lessard possède le même type d'installation;

Attendu qu'il s'agit d'une demande de dérogation majeure;

Attendu que M. Clément Paquet, inspecteur municipal, indique que le garage peut être implanté ailleurs sur le terrain;

Proposé par M. Michel Ducharme, conseiller

Que la Municipalité de Saint-Albert accepte la demande de dérogation majeure de M. Patrick Lessard d'implanter le garage dans la cour avant tel que démontré au plan au dossier.

Adopté à l'unanimité des conseillers

2011-65 Demande de dérogation mineure pour Alain Lacharité-894 rue Principale

Attendu que M. Alain Lacharité désire se construire un abri d'auto ouvert pour usage personnel, et ce dans la marge avant de sa maison;

Attendu que le règlement municipal de zonage 2007-08 à l'article 7.7 stipule que «lorsque la cour avant a une profondeur d'au moins 15 mètres, il est permis d'ériger un garage mais dans ce cas, le bâtiment accessoire doit se conformer avec les marges prescrites pour un bâtiment principal»;

Attendu que la propriété de M. Lacharité est dans la zone A-4, la marge de la cour avant est inférieure à ce 15 mètres, il est donc impossible d'ériger un bâtiment accessoire dans la cour avant;

Proposé par M. Michel Ducharme, conseiller

Que M. Clément Paquet, inspecteur municipal, vérifie avec M. Alain Lacharité d'autres possibilités d'emplacements sur son terrain.

Adopté à l'unanimité des conseillers

2011-66 Fermeture de la Route de l'Église

Attendu que la Municipalité de Saint-Albert désire minimiser les coûts d'entretien de la Route de l'Église puisque qu'un très faible volume de citoyens y circulent;

Attendu que la Route de l'Église est d'ailleurs déjà fermée durant la saison hivernale depuis bon nombre d'années;

Par conséquent, il est résolu **à l'unanimité des conseillers**

Que pour l'année 2011, la Route de l'Église demeure ouverte mais qu'aucun rechargement de gravier n'y sera effectué, seul du nivelage sera investi.

2011-67 Ouvertures des soumissions diverses 2011 avant taxes

Suite à l'ouverture des soumissions les résultats sont les suivants :

Fauchage

Déneigement Audet Enr.	n/a
Monsieur Alain Bélanger	4319.79\$
Les Entreprises Bailey	4167.00\$

Traçage de ligne sur pavé

Lignes Maska	159.00\$/km
Gestion Pro- Ligne	n/a
Dura-Lignes Inc	181.00\$/km

Calcium liquide

Lignosulfonate d'ammonium

Les Entreprises Bourget inc.	.209\$/litre
Calclo	n/a
Somavrac inc.	n/a

Chlorure de calcium liquide 35%

Les Entreprises Bourget inc.	n/a
Calclo	.260\$/litre
Somavrac inc.	.289\$/litre

Saumure naturelle AP-20

Les Entreprises Bourget inc.	.209\$/litre
Calclo	n/a
Somavrac inc.	n/a

Saumure naturelle

Les Entreprises Bourget inc.	n/a
Calclo	.1575\$/litre
Somavrac inc.	n/a

Balai mécanique

Balai vacuum

Planage d'asphalte Expert	n/a
Les Entreprises Patrick Lavigne inc	n/a

Balai ordinaire

Planage d'asphalte Expert	80.00\$/heure
Les Entreprises Patrick Lavigne inc	90.00\$/heure

Asphalte

Pavage rue Gisèle

Sintra inc	114.00\$/TM
Pavage Veilleux	88.75\$/TM
Asphalte Smith	92.00\$/TM
Asphalte Lemaire	105.00\$/TM

Réparation asphalte

Sintra inc	239.00\$/TM
Pavage Veilleux	168.48\$/TM
Asphalte Smith	179.90\$/TM
Asphalte Lemaire	165.00\$/TM

Proposé par M. Justin Chabot, conseiller

Que la Municipalité de St-Albert accorde les contrats aux plus bas soumissionnaires soit : Les Entreprises Bailey pour le fauchage, Lignes Maska pour le traçage de lignes sur le pavé, Calclo pour l'épandage de calcium liquide sous forme de **saumure naturelle**, Planage d'asphalte Expert pour le balai mécanique, Pavage Veilleux pour le pavage de la rue Gisèle et finalement Asphalte Lemaire pour la réparation d'asphalte.

Adopté à l'unanimité des conseillers

2011-68 Revenu Québec ClicSÉQUR

Attendu que l'application «bureau municipal» du site web du Ministère des affaires municipales et de l'occupation du territoire (MAMROT) va être remplacé par le service ClicSÉQUR de Revenu Québec;

Attendu que par cette application, la Municipalité de St-Albert transmet différentes données au MAMROT dont entre autres les états financiers annuels, le budget, les indicateurs de gestion et les financements;

Proposé par Madame Mélanie Vogt, conseillère

Que la Municipalité de Saint-Albert autorise Mme Suzanne Crête, directrice générale et secrétaire-trésorière, à signer, au nom de la Municipalité, les documents requis pour l'inscription à ClicSÉQUR et, généralement, à faire tout ce qu'elle jugera utile et nécessaire à cette fin;

Que le Ministre du Revenu soit autorisé à communiquer avec Mme Suzanne Crête les renseignements dont il dispose et qui sont nécessaires à l'inscription à ClicSÉQUR;

En conséquence, le conseil municipal de St-Albert appose leur signature relativement aux résolutions mentionnées ci-dessus :

Alain St-Pierre, maire

Suzanne Crête,

Adopté à l'unanimité des conseillers

Considérant que tous les membres du conseil municipal qui ont le droit de voter sur ces résolutions les ont approuvées, elles sont adoptées et entrent en vigueur en date du 2 mai 2011. Un exemplaire de ces résolutions sera conservé au registre des procès-verbaux de la Municipalité de St-Albert et en fait partie intégrante.

2011-69 Reddition de comptes - MTQ

Attendu qu'en mars dernier, la Municipalité de St-Albert a fait parvenir au Ministère des Transports du Québec la reddition de comptes sous la résolution 2011-36 pour une compensation financière de 20 000\$;

Attendu que les compensations distribuées à la Municipalité visent l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité;

Attendu que la présente résolution est accompagnée de l'Annexe A identifiant les interventions réalisées par la Municipalité sur les routes susmentionnées;

Attendu qu'un vérificateur externe présentera, dans les délais signifiés pour le dépôt de la reddition des comptes, l'Annexe B ou un rapport spécial de vérification externe dûment complété;

Proposé par Mme Mélanie Vogt, conseillère

Que la Municipalité de St-Albert abroge sa résolution 2011-36 afin de modifier le montant de la compensation financière à 55 043\$;

Que la Municipalité de St-Albert informe le Ministère des Transports du Québec de l'utilisation des compensations visant l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité, conformément aux objectifs du Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local.

Adopté à l'unanimité des conseillers

2011-70 Renouvellement entente de raccompagnement Point Limite

Attendu que l'organisme Point Limite a fait parvenir sa demande de renouvellement pour le service de raccompagnement pour l'année 2011 au même montant que l'an dernier soit 500\$;

Attendu que lors de la location de la Salle du Pavillon Général Maurice Baril, les locataires peuvent faire appel au service de raccompagnement Point Limite pour rentrer chez eux en toute sécurité, et ce gratuitement;

Proposé par Mme Colette Gagnon, conseillère

Que la Municipalité de Saint-Albert renouvelle l'entente avec Point Limite pour l'année 2011.

Adopté à l'unanimité des conseillers

2011-71 **Avis de motion** est donné par M. Michel Ducharme, conseiller, que sera adopté à une séance ultérieure le projet de règlement numéro 2011-03-G100 de la MRC d'Arthabaska pour la refonte des règlements municipaux applicables par la Sûreté du Québec. Une dispense de lecture dudit règlement est demandée afin d'alléger la procédure d'adoption. Une copie dudit projet de règlement est remise aux membres du conseil, le tout conformément à la loi.

2011-72 **Levée de la séance du 2 mai 2011**

Proposé par Mme Colette Gagnon, conseillère

Que la séance du 2 mai 2011 soit levée à 20h45.

Adopté à l'unanimité des conseillers

Alain St-Pierre, maire

Suzanne Crête,
directrice générale et
secrétaire-trésorière